

Extrait du rapport de gestion de la direction des finances du canton de Berne pour l'année 1865

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **17 (1866)**

Heft 11

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Extrait du rapport de gestion de la direction
des finances du canton de Berne pour l'année 1865. *)**

(Département des domaines et forêts et des dessèchements.)

Le diplôme d'inspecteur forestier a été accordé en 1865 à Frédéric Zeerleder de Berne, il a de plus été délivré 4 patentes de géomètres forestiers et 9 de gardes.

Administration des forêts de l'état.

Le gouvernement a racheté pour le prix de 19,000 frs. 2 servitudes représentant une redevance annuelle de 40¹/₂ moules de sapin; les droits de propriété ont de plus été régularisés avec 10 communes.

L'aire des forêts domaniales s'est accrue de 67³/₈ arpents par achat et de 65 arpents par suite de cantonnements, ce qui fait une augmentation totale de 132 arpents; en revanche l'état a aliéné 24³/₄ arpents; les échanges conclus ont en outre amené une diminution de 5⁵/₈ arpents; l'augmentation réelle se réduit donc à 102 arpents. Depuis l'année 1858 à 1865, l'aire des forêts de l'état s'est accrue de 1005 arpents.

Les forêts domaniales du canton de Berne ont une étendue totale de 29,433³/₈ arpents qui se répartissent comme suit:

Surfaces boisées	27,398	arpents.
Clairières	602	"
Cultures rurales	317	"
Surfaces improductives	1,116 ² / ₃	"

Les futaies comprennent une étendue de 27,365²/₈ arpents; 634⁵/₈ arpents sont aménagés en taillis. Pour les futaies la révolution comporte, suivant l'exposition, de 80 à 140 ans et pour les taillis simples de 15 à 25 ans.

D'après les plans d'aménagement nouvellement révisés, les futaies se répartissent comme suit dans les différentes classes d'âge:

I Classe	1 à 20 ans	6586 arpents	155 □'
II	" 21 à 40 "	4893	" 357 "
III	" 41 à 60 "	4010	" 21 "
IV	" 61 à 80 "	4435	" 23 "
V	" 81 à 100 "	3481	" 83 "
VI	" au-dessus de 100 "	3915	" 242 "

*) Le court résumé de ce rapport que nous avons donné dans notre précédent numéro était déjà sous presse lorsque nous avons reçu le rapport entier. (Note de la Rédaction).

La provision de matériel sur pied s'élève pour la totalité des forêts domaniales à 876,860 moules normaux de 100' cubes, c'est-à-dire à 32,1 moules par arpent; le matériel normal est évalué à 942,307 moules, c'est-à-dire à 34,5 moules par arpent.

La production réelle de ces forêts se monte à 17,637 moules par an, en moyenne à 0,63 moule par arpent, le maximum s'élevant à 1,6 moule et le minimum à 0,1; le facteur de production normale atteint en moyenne 0,76 moule par arpent, 1,6 au maximum et 0,1 au minimum et la totalité de l'accroissement normal s'élèverait à 21,260 moules. La différence entre la production réelle et la production normale est donc de 3622,7 moules, et la différence entre le matériel sur pied et le matériel normal de 65,447 moules, c'est-à-dire d'environ 7%.

Nous extrayons du plan d'aménagement général les indications suivantes :

		Surfaces à exploiter Produit		
		Arpents	Perches carrées	Moules
I période	{ 1 ^{re} décennie de 186 ⁵ / ₆ à 187 ⁴ / ₅	3195	109	168,439.
	{ 2 ^{me} " " 187 ⁵ / ₆ à 188 ⁴ / ₅	3050	62	174,312.
II	de 188 ⁵ / ₆ à 190 ⁴ / ₅	6269	81	366,338.
III	190 ⁵ / ₆ à 192 ⁴ / ₅	6152	304	360,653.
IV	192 ⁵ / ₆ à 194 ⁴ / ₅	6016	393	363,115.
V	194 ⁵ / ₆ à 196 ⁴ / ₅	6245	290	386,090.

La possibilité comporte pour la première décennie:

En produits principaux	16,844 moules.
plus environ 17% de produits secondaires	2,928 "
	<hr/>
	19,772.

Afin de se prémunir contre les éventualités qui pourraient amener une diminution dans l'exploitation annuelle, il a été formé un fonds de réserve d'à peu près 8% de la possibilité, par la réduction de l'exploitation annuelle à 18,000 moules de 100' cubes. Cette possibilité surpasse la précédente de 2740 moules.

Prix moyens des ventes de bois:

	Bois à brûler	Bois de construction.
	moule de 84' c.	Pied cube.
1859	18 frs. 96 cent.	40, ^s cent.
1860	18 " 43 "	43 "
1861	18 " 20 "	47 "
1862	17 " 52 "	45, ⁷ "

Prix moyens des ventes de bois:

	Bois à brûler. Moule de 84' c.	Bois de construction. Pied cube
1863	17 frs. 43 cent.	46, ⁶ cent.
1864	18 „ 43 „	46, ⁷³ „
1865	18 „ 80 „	45, ¹⁵ „

La valeur des forêts domaniales du canton de Berne est évaluée à 15,485,182 frs.

Les comptes de l'administration forestière ont fourni les résultats suivants pour l'exercice qui s'étend du 1 octobre 1864 au 1 octobre 1865.

	Moules.	Francs.	Ct.
Exploitation dans les forêt domaniales .	24,327. 96	550,505.	59.
Part de l'état dans les forêts indivises .	173. 70	2,475.	71.
	<hr/>		
Total	24,501. 66	552,981.	30.

A déduire:

Bois livrés à des ayant-droits, aux pauvres, etc.	1,304. 40	24,510.	54.
	<hr/>		
Reste	23,197. 26	528,470.	76.
Produits accessoires		30,181.	34.
		<hr/>	
		558,652	—.

Dépenses.

	Francs	Cent.
Frais de l'administration centrale	6,917.	7
„ „ „ générale des forêts	39,922.	50
	<hr/>	
	46,839.	57

Dépenses d'aménagement: cultures, façonnage du bois, salaires des gardes, etc. 156,854. 42

NB. Dans cette rubrique ne sont pas compris les frais de la révision des plans d'aménagement qui se montent à 16,997 frs. 13 cent.

Impôts communaux et cantonaux	27,864.	47
Divers	9,067.	54
	<hr/>	

240,626. —

Recettes nettes 318,026. —

Cette somme dépasse les prévisions du budget de 21,136 frs.

Police forestière

Des permis de défrichements *) ont été accordés pour	207 arp. 13,664 □'
Il a été en revanche mis en forêt d'après le § 3 de la loi forestière	113 „ 2,682 „
Il y a donc eu une diminution dans l'aire forestière de	94 arp. 10,979 □'
Comme équivalent il a été perçu en redevances	8,885 frs. 15 Cent.
Le fonds formé par ces redevances s'élevait au 1 ^{er} octobre 1864 à	20,739 „ 80 „
Total	29,624 frs. 95 cent.
Il a été employé pour cultures ordonnés par l'état	2,232 frs. 65 cent.
Il reste à disposition	27,392 frs. 30 cent.

Nous avons le plaisir de constater qu'une bonne économie forestière trouve des sympathies toujours plus grandes chez les autorités locales et les propriétaires de forêts.

Le Conseil-Exécutif a ratifié les plans d'aménagement de 7 communes possédant ensemble 3595 arpents de forêts, ceux de 2 communes possédant 8703 arpents sont soumis à la vérification, les plans sont en voie d'exécution dans 15 communes avec 9207 arpents; 88 communes, dont les forêts comprennent une étendue de 52,631 arpents, ont commencé les travaux préparatoires.

L'exportation de bois de toute espèce a considérablement augmenté, beaucoup de propriétaires ayant mis leurs forêts à contribution pour combler le déficit des produits agricoles.

Il a été donné dans l'ancienne partie du canton des permis de coupe et d'exportation pour 1540 moules de hêtre et 4913 moules de sapin, pour 60,150 pièces de bois de construction, 1146 chênes et 1365 autres pièces de bois de service.

NB. D'après une loi du 1er décembre 1860, les propriétaires qui se proposent de défricher une surface boisée doivent planter en forêt une étendue d'autres fonds de la même possibilité, ou payer une redevance de 80 frs. par arpent; les valeurs provenant de ces redevances sont affectées à des cultures forestières.

Comptes de la police forestière:

Dépenses	29,265 frs. 40 cent.
Recettes	14,299 „ 34 „
	14,966 frs. 06 cent.
Surplus de dépenses	14,966 frs. 06 cent.
Le budget a été dépassé de	856 „ 06 „

5584 délits forestiers ont été dénoncés pendant l'année; les amendes imposées s'élèvent à la somme de frs. 29,926. 41 cent.

**Extrait du rapport sur l'administration des forêts
domaniales du canton de Zurich,**

durant l'exercice 1864/65.

1. Aire forestière:

Etendue des forêts domaniales au commencement de l'année	5493 arp. 38,051 □'
Modifications survenues dans le cours de l'année par suite de ventes, d'achats et d'échanges:	
Diminution	10 arp. 25,590 □'
Augmentation	4 „ 17,148 „
	6 „ 8,442 „
L'étendue des forêts s'élève actuellement à	5,487 arp. 29,609 □'

2. Produits matériels et pécuniaires:

	Arpents	Moules	Fagots	Valeur en francs.
Le plan d'exploitation portait	61 ² / ₅	4867	146,979	183,158
L'exploitation réelle s'est étendue sur	56 ² / ₅	4811	144,566	201,294
Différences en moins pour l'ex- ploitation, en plus pour le pro- duit	5	56	2,413	18,136

En faisant abstraction de la portion du Hard près d'Embrach qui est en liquidation et où l'on n'exploite pas suivant le produit soutenu, et en ne portant en compte pour la forêt de Schwamendingenberg qu'un nombre d'arpents correspondant à la part de produits qui revient à l'état, il nous reste à prendre en considération comme entièrement boisés 4382 arpents de futaies et 434 arpents de taillis composés, voici quels sont les produits exploités sur cette étendue de forêts: